

 Reçu du Contribuable		No du Document 		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DID-CENTRE 3					
ART.559-5 CGI T.V.A - Régime Réel Simplifié-					
No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'Impôt:			Date Limite de Paiement:		
			Montant	Émis	Payé
Pour:			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
No de la Porte:			Total:		
CENTRE COMMERCIAL			Signature de l'Agent		

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt		Acompte T.V.A - Régime Réel Simplifié-	
		No du Document 	
		Date d'Édition 25 Juillet 2009	

No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
No Compte d'impôt:			Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Les Contribuables soumis au régime réel simplifié d'imposition sont tenus d'acquitter spontanément, au titre de chaque mois et au plus tard le 15 ème jour du mois suivant, un acompte. Pour ce faire, ils utilisent le modèle de déclaration prescrit par l'administration. - Art. 559-5 du C.G.I. -

(11) Activité Principale	(11) _____
(100) Chiffre d'Affaires Global Mensuel Hors TVA Réalisé	(100) _____
(101) Chiffre d'Affaires Global Exonéré de TVA Sauf Exportation	(101) _____
(102) Chiffre d'Affaires Réalisé à l'Exportation	(102) _____
(103) Chiffre d'Affaires Global Non Taxable (Lig. 101 + 102)	(103) _____
(104) Chiffre d'Affaires Global Hors TVA Taxable (Lig. 100 - 103)	(104) _____
(106) Coefficient de TVA Facturée	(106) _____
(610) TVA Brute Facturée au Cours du Mois (Lig. 104 x 106)	(610) _____
(650) Montant H.T des Biens d'Immobilisation Acquis Durant le Mois	(650) _____
(700) TVA sur les Immobilisations du Mois (Lig. 650 x 18%)	(700) _____
(705) Prorata Provisoire Utilisé	(705) _____
(710) Déduction de TVA Après Prorata (Lig. 700 x 705)	(710) _____
(711) TVA Retenue à la Source par les Clients	(711) _____
(721) Crédit de TVA sur Immobilisation des Mois Précédents	(721) _____

 Reçu du Contribuable RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DID-CENTRE 3		No du Document 	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009																								
ART. 303 CGI La Contribution Forfaitaire.																											
No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Reservé à l'Administration</th> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Date Limite de Paiement:</th> </tr> <tr> <th style="width: 60%;">Montant</th> <th style="width: 20%;">Émis</th> <th style="width: 20%;">Payé</th> </tr> <tr> <td>Droits Simples:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pénalités:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intérêts:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Signature de l'Agent</td> </tr> </table>	Reservé à l'Administration			Date Limite de Paiement:			Montant	Émis	Payé	Droits Simples:			Pénalités:			Intérêts:			Total:			Signature de l'Agent		
Reservé à l'Administration																											
Date Limite de Paiement:																											
Montant	Émis	Payé																									
Droits Simples:																											
Pénalités:																											
Intérêts:																											
Total:																											
Signature de l'Agent																											
No Compte d'impôt:		Pour: CENTRE COMMERCIAL																									
		No de la Porte:																									

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'impôt 	La Contribution Forfaitaire. 	No du Document 	Date d'Édition 25 Juillet 2009
--	--	---	-----------------------------------

No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009
No Compte d'impôt:			

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'impôt

 Cher Contribuable à votre Attention ! :

 - La contribution afférente aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être, déclarée à l'Accueil ou versée à la Caisse, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou le cas échéant le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art.93 et 297- LPP).

 - Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la lignes 220 est bien servie.

(220) Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	
(221) Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221)	
(230) Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	
(300) Salaire Brut Mensuel Non Imposable	(300)	
(301) Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature Non Imposables	(301)	
(302) Indemnités Non Imposables	(302)	
(310) Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)	
(405) Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)	
(410) Total Net Imposable Arrondi	(410)	
(500) Taux de l'impôt	(500)	



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

ART. 303 CGI

La Contribution Forfaitaire.

No du Document

(810) Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)

(810) _____

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscris en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Paid
Droits Simples		
Pénalités:		
Intérêts:		
Total:		

Signature de l'Agent

 Reçu du Contribuable RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DID-CENTRE 3		No du Document [REDACTED]		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
LOI 97/024 ANRM La Taxe de Formation Professionnelle					
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration Date Limite de Paiement:		
No Compte d'Impôt [REDACTED]			Montant	Émis	Payé
Pour: [REDACTED] [REDACTED] CENTRE COMMERCIAL			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Intérêts:		
			Total:		
			No de la Porte:		

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'impôt [REDACTED]		La Taxe de Formation Professionnelle No du Document [REDACTED]		Date d'Édition 25 Juillet 2009	
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009		
No Compte d'Impôt: [REDACTED]					

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'impôt
 Cher Contribuable à votre Attention ! :

- La Taxe de Formation Professionnelle afférente aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être, déclarée à l'Accueil ou versée à la Caisse, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou le cas échéant le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art.93 et 297- LPP).

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la lignes 220 est bien servie.

(220)	Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	_____
(221)	Avantages Mensuels en espèce et ou en Nature des Employés	(221)	_____
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	_____
(300)	Salaire Brut Mensuel Non Imposable	(300)	_____
(301)	Avantages Mensuels en espèce et ou en Nature Non Imposables	(301)	_____
(302)	Indemnités Non Imposables	(302)	_____
(310)	Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)	_____
(405)	Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)	_____
(410)	Total Net Imposable Arrondi	(410)	_____
(500)	Taux de l'impôt	(500)	_____
(810)	Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)	(810)	_____



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

LOI 97/024 ANRM

La Taxe de Formation Professionnelle

No du Document

[REDACTED]

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Intérêts:		
Total:		

Signature de l'Agent

 Reçu du Contribuable RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS D/DI-CENTRE 3		No du Document [REDACTED]		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
ART. 1(NV) CGI Impôt sur les Traitements et Salaires.					
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009		Réservé à l'Administration Date Limite de Paiement:	
No Compte d'impôt: [REDACTED]				Montant	Émis
Pour: [REDACTED] [REDACTED] CENTRE COMMERCIAL				Droits Simples:	
				Pénalités:	
				Intérêts:	
				Total:	
				Signature de l'Agent	

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt [REDACTED]		Impôt sur les Traitements et Salaires. No du Document [REDACTED]		Date d'Édition 25 Juillet 2009	
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
No Compte d'impôt: [REDACTED]					

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'impôt
 Cher Contribuable à votre Attention !:

- Les retenues afférentes aux paiements effectués pendant un mois déterminé, doivent être versées, au plus tard le 15 du mois suivant, à la caisse du Receveur, du Payeur ou du Percepteur du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui les a opérées... (Article 18 Nouveau du C.G.I).
- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la ligne 810 est bien servie.

(810) I.T.S Total à Payer (810) _____

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscris en toute responsabilité à l'impôt liquidé. Signature: _____ Date: _____ Titre: _____			Réservé à l'Administration Date Limite de Paiement:		
Montant		Payé			
Droits Simples:					
Pénalités:					
Intérêts:					
Total:					
Signature de l'Agent:					

 Reçu du Contribuable		No du Document 	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009																								
RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DID-CENTRE 3																											
ARTE.98/343 MF La Taxe-Logement.																											
No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Réservé à l'Administration</th> </tr> <tr> <td colspan="3">Date Limite de Paiement:</td> </tr> <tr> <td style="width: 33%;">Montant</td> <td style="width: 33%;">Émis</td> <td style="width: 33%;">Payé</td> </tr> <tr> <td>Droits Simples:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pénalités:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intérêts:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Signature de l'Agent</td> </tr> </table>	Réservé à l'Administration			Date Limite de Paiement:			Montant	Émis	Payé	Droits Simples:			Pénalités:			Intérêts:			Total:			Signature de l'Agent		
Réservé à l'Administration																											
Date Limite de Paiement:																											
Montant	Émis	Payé																									
Droits Simples:																											
Pénalités:																											
Intérêts:																											
Total:																											
Signature de l'Agent																											
No Compte d'impôt:																											
Pour: CENTRE COMMERCIAL																											
			No de la Porte:																								

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'impôt 88888888888888888888	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; text-align: center;"> La Taxe-Logement. No du Document </td> <td style="width: 30%; text-align: center;"> Date d'Édition 25 Juillet 2009 </td> </tr> </table>	La Taxe-Logement. No du Document 	Date d'Édition 25 Juillet 2009
La Taxe-Logement. No du Document 	Date d'Édition 25 Juillet 2009		
No Fiscal:	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009
No Compte d'impôt:			

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'impôt

Cher Contribuable à votre Attention ! :

- La Taxe-logement afférente aux paiements effectués pendant le mois doit être versée dans les 15 premiers jours du mois suivant, à la caisse du Receveur des Taxes Indirectes du siège de l'employeur.
 Les versements pourront être opérés par tous les modes de libération légaux, versement direct, virement bancaire ou postal.

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que les lignes 220 et 221 sont bien servies.

(220) Salaire Brut Mensuel des Employés	(220) _____
(221) Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221) _____
(230) Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230) _____
(410) Total Brut Arrondi	(410) _____
(500) Taux de l'impôt	(500) _____
(810) Impôt Net à Payer (Lig. 230 x 500)	(810) _____



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

ARTE.98/343 MF

La Taxe-Logement.

No du Document

[REDACTED]

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscris en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Intérêts:		
Total:		

Signature de l'Agent

 Reçu du Contribuable RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DID-CENTRE 3		No du Document [REDACTED]		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
ART. 185 DU CGI La Taxe-Emploi Jeunes					
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009		Reservé à l'Administration Date Limite de Paiement:	
No Compte d'impôt [REDACTED]				Montant	Émis
Pour: [REDACTED] [REDACTED] CENTRE COMMERCIAL				Droits Simples:	
				Pénalités:	
				Intérêts:	
				Total:	
				Signature de l'Agent	

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'impôt BOUBACAR MAIGA		La Taxe-Emploi Jeunes No du Document [REDACTED]		Date d'Édition 25 Juillet 2009	
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009 Date Limite de Paiement: 17 Août 2009	
No Compte d'impôt: [REDACTED]					

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'impôt					
Cher Contribuable à votre Attention ! :					
- Le montant de la Taxe Emploi Jeunes afférent aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être déclaré à la Recette, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou, le cas échéant, le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art. 227D et 318B- LPF).					
- Avant de déposer votre déclaration, veuillez vous assurer que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que toutes les lignes sont bien servies.					
(220)	Salaires Brut Mensuel des Employés	(220)			
(221)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221)			
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)			
(300)	Salaires Brut Mensuel Non Imposable	(300)			
(301)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature Non Imposables	(301)			
(302)	Indemnités Non Imposables	(302)			
(310)	Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)			
(405)	Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)			
(410)	Total Net Imposable Arrondi	(410)			
(500)	Taux de l'impôt (2%)	(500)			



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

ART. 185 DU CGI

La Taxe-Emploi Jeunes

No du Document

(810) Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)

(810) _____

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscris en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Intérêts:		
Total:		

Signature de l'Agent